

COMMUNE DE WITTENHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM
- SEANCE DU 25 MAI 2020 -**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Wittenheim, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur convocation adressée par le Maire, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Antoine HOMÉ
- Madame Ginette RENCK
- Monsieur Philippe RICHERT
- Madame Alexandra SAUNUS-ARSLAN
- Monsieur Joseph WEISBECK
- Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI
- Monsieur Pierre PARRA
- Monsieur Hechame KAIDI
- Madame Rebecca SPADI-VOEGTLER
- Monsieur Alexandre OBERLIN
- Madame Oujidane ANOU
- Monsieur Christophe BLANK
- Madame Martine DELERS
- Monsieur Joseph RUBRECHT
- Madame Chantal RUBINO
- Monsieur Norbert REINDERS
- Madame Naoual BRITSCHU
- Monsieur Jean LANG
- Madame Sonia ZIMMERMANN
- Monsieur Maurice LOIBL
- Madame Céline VOGEL
- Monsieur Philippe FLAMAND
- Madame Séverine SUTTER
- Monsieur Annunziato STRATI
- Madame Anne-Alexandra ROMANIEW
- Monsieur Christian ROTH
- Madame Corine SIMON

Etaient excusés les Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Raffaele CIRILLO
- Madame Ghislaine BUSSLER
- Monsieur Rémy SCHONECKER
- Monsieur Serge SWIERCZEK
- Madame Estelle GWIAZDA

Paraphe du Maire

A donné procuration la Conseillère Municipale suivante :

- Madame Christiane-Rose KIRY à Monsieur Antoine HOMÉ

ORDRE DU JOUR

Sous la présidence du Maire sortant

1. Installation des Conseillers Municipaux élus le 15 mars 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance

Sous la présidence du Doyen du Conseil Municipal

3. Élection du Maire

Sous la présidence du Maire élu

4. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
5. Élection des Adjoints au Maire
6. Lecture de la Charte de l'Élu local

7. DIVERS

- 7 a – Délégués communautaires
- 7 b – Date du prochain Conseil Municipal

Sous la présidence du Maire sortant

MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance en saluant l'Assemblée et en remerciant les Elus, nouveaux et sortants, pour leur engagement.

Il remercie également Monsieur le Député Bruno FUCHS pour sa présence ainsi que la presse, Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services et les membres de l'administration municipale.

Il salue particulièrement Madame Corine SIMON et déplore l'absence des autres Elus minoritaires pour cette séance d'installation. Leur absence est selon lui une faute politique et un manque de considération pour leurs électeurs, d'autant plus que les mesures sanitaires liées au Covid 19 sont totalement respectées pour cette séance du Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE se réjouit de l'amélioration progressive de l'état de santé de Madame Christiane-Rose KIRY, qui pour cette séance lui donne procuration.

Pour cette séance d'installation il précise que le quorum est fixé par décret à un tiers des membres présents et que chaque Conseiller Municipal peut obtenir deux procurations. Le quorum étant vérifié, cette séance d'installation du Conseil Municipal qui sera filmée peut commencer.

POINT 1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS LE 15 MARS 2020

MONSIEUR LE MAIRE expose :

Je propose à présent d'aborder l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal par le point 1, à savoir l'installation des Conseillers Municipaux élus le 15 mars 2020.

Pour ce faire, je vous donne lecture du procès-verbal consignant les résultats des élections municipales qui vaut également appel nominal des Conseillers Municipaux élus.

A l'appel de son nom, j'invite chaque Conseiller présent à signaler sa présence.

Ont été proclamés élus du Conseil Municipal de WITTENHEIM à l'issue du 1^{er} tour de scrutin des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 :

POUR LA LISTE « Ensemble pour Wittenheim – Majorité municipale avec Antoine HOMÉ »

Monsieur	Antoine	HOMÉ
Madame	Ginette	RENCK
Monsieur	Philippe	RICHERT
Madame	Alexandra	SAUNUS-ARSLAN
Monsieur	Joseph	WEISBECK
Madame	Anne-Catherine	LUTOLF-CAMORALI
Monsieur	Pierre	PARRA
Madame	Christiane-Rose	KIRY
Monsieur	Hechame	KAIDI
Madame	Rebecca	SPADI-VOEGTLER
Monsieur	Alexandre	OBERLIN
Madame	Ouijdane	ANOU
Monsieur	Christophe	BLANK
Madame	Martine	DELERS
Monsieur	Joseph	RUBRECHT
Madame	Chantal	RUBINO
Monsieur	Norbert	REINDERS
Madame	Naoual	BRITSCHU
Monsieur	Jean	LANG
Madame	Sonia	ZIMMERMANN
Monsieur	Maurice	LOIBL
Madame	Céline	VOGEL
Monsieur	Philippe	FLAMAND
Madame	Séverine	SUTTER
Monsieur	Annunziato	STRATI
Madame	Anne-Alexandra	ROMANIEW
Monsieur	Christian	ROTH

POUR LA LISTE « Union citoyenne pour Wittenheim »

Monsieur	Raffaele	CIRILLO
Madame	Ghislaine	BUESSLER
Monsieur	Rémy	SCHONECKER
Madame	Corine	SIMON
Monsieur	Serge	SWIERCZEK
Madame	Estelle	GWIAZDA

Je déclare donc installés dans leur fonction les Conseillers Municipaux que je viens de citer et dont le mandat a pris naissance le 18 mai 2020, date déterminée par le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant « la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le Conseil Municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ».

Il me reste encore à soumettre à votre approbation le point 2 de l'ordre du jour relatif à la désignation d'un secrétaire de séance.

POINT 2 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à désigner un secrétaire de séance.

Comme de tradition, il est proposé que Madame Ouijdane ANOU, la plus jeune des Conseillers Municipaux, soit désignée Secrétaire de séance, accompagnée par Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée,
- désigne Madame Ouijdane ANOU pour remplir cette fonction, accompagnée de Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services.

MONSIEUR LE MAIRE cède maintenant la présidence au Doyen de l'Assemblée, Monsieur Joseph RUBRECHT, pour la suite de l'examen de l'ordre du jour.

SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Joseph RUBRECHT, Conseiller Municipal, expose :

« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Paraphe du Maire

De par mon âge, je me trouve être, en effet, le Doyen de notre assemblée ».

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La séance au cours de laquelle, il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal. »

POINT 3 - ELECTION DU MAIRE

Monsieur RUBRECHT expose :

J'en viens maintenant au point 3 de notre ordre du jour, à savoir l'élection du Maire.

Les règles pour l'élection du Maire sont édictées par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigés :

« Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. (...)»

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Avant de faire l'appel des candidatures à la fonction de Maire, je souhaiterais que deux Conseillers Municipaux veuillent bien accepter d'assumer la fonction d'assesseurs et donc de procéder aux opérations de dépouillement qui seront effectuées. Un seul Conseiller Municipal ouvrira les enveloppes et l'autre lira les bulletins à haute voix sans les toucher.

Madame BRITSCHU et Monsieur WEISBECK acceptent d'assumer cette fonction d'assesseurs.

Monsieur RUBRECHT les invite dès qu'ils auront voté à rejoindre la table où seront effectuées les opérations de dépouillement.

Les assesseurs resteront installés à la table de dépouillement jusqu'à l'issue de l'élection des Adjoints.

Puis Monsieur RUBRECHT invite les candidats à la fonction de Maire à se faire connaître.

Madame RENCK, au nom de la liste « Ensemble pour Wittenheim - Majorité municipale avec Antoine HOMÉ » propose la candidature de Monsieur Antoine HOMÉ à la fonction de Maire.

Monsieur RUBRECHT prend acte de cette déclaration et constate qu'il y a un candidat à la fonction de Maire, en l'occurrence Monsieur Antoine HOMÉ.

Puis il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Pour les opérations de vote, les Conseillers Municipaux disposent de bulletins en papier blanc dans l'enveloppe kraft qu'ils voudront bien utiliser en y inscrivant, le cas échéant, le nom du candidat de leur choix. Avant chaque inscription sur les bulletins, les Conseillers Municipaux

sont priés de se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique à leur disposition. Il est nominatif et leur sera restitué à chaque Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux sont invités à mettre le bulletin dans l'enveloppe bleue mise à leur disposition et, à l'appel de leur nom, à la glisser dans l'urne qui leur sera présentée. Le nombre des Conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote à l'appel de leur nom sera enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code Electoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Le dépouillement du vote de l'élection du Maire a donné les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L 66 du Code Electoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e) Nombre de suffrages exprimés (b – c)	27
e) Majorité absolue	14

A obtenu : Monsieur Antoine HOMÉ, vingt-sept voix (27).

Monsieur Antoine HOMÉ, ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire de la Ville de WITTENHEIM et est immédiatement installé.

Madame RENCK remet l'écharpe au nouveau Maire et lui adresse ses sincères félicitations.

Monsieur RUBRECHT invite Monsieur HOMÉ, Maire, à prendre la présidence de l'Assemblée.

MONSIEUR LE MAIRE remercie chaleureusement Monsieur RUBRECHT.

Sous la présidence du Maire élu

MONSIEUR LE MAIRE s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues élus,

Dans les circonstances particulières qui sont celles que nous connaissons du fait de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, cette séance d'installation du Conseil Municipal de Wittenheim revêt un caractère inhabituel.

Néanmoins, cette séance d'installation répond à l'obligation de continuité de l'action républicaine, dont nous sommes les premiers représentants à l'échelle locale. Nous mesurons notre responsabilité en ce jour.

Je tiens à vous remercier de votre présence malgré cette situation particulière, ainsi que de votre engagement tout au long de cette période de crise sanitaire en cours qui a obligé chacune et chacun à prendre les mesures de vigilance nécessaires dans nos relations quotidiennes.

Face à l'ampleur de la crise sanitaire qui nous a percutés de plein fouet, ici dans le sud de l'Alsace, dans l'agglomération mulhousienne et à Wittenheim il a fallu prendre toutes les mesures qui s'imposaient.

Ainsi, dès le 17 mars 2020, j'ai mis en œuvre immédiatement le plan communal de sauvegarde : cet outil nous a permis de coordonner l'ensemble des actions dans la gestion de cette épidémie.

La cellule de crise qui en découle s'est réunie deux fois par semaine, sous ma présidence, en présence des services de la Ville, de mon cabinet, des policiers et des pompiers : ainsi nous avons géré en temps réel la crise sanitaire en faisant un tour d'horizon des questions qui se posaient et nous y avons apporté les réponses adéquates.

Je veux remercier le Lieutenant Christophe BIHRY et les pompiers de la caserne de Wittenheim qui ont été en première ligne dans l'assistance aux malades dans des situations particulièrement difficiles. C'est l'occasion d'avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés, celles qui sont malades et toute cette douleur vécue par notre ville.

Mes remerciements vont également au Commandant Patrick FICTOR, à son Adjointe Olivia STOLZ et à l'ensemble des policiers du commissariat qui ont, sans faille, fait respecter les mesures du confinement à l'échelle communale.

Je salue également nos habitants qui ont fait preuve de civisme et qui ont bien respecté ces règles difficiles qui limitent les libertés publiques.

De même, à partir du 17 mars, le plan de continuité d'activité a été mis en place pour assurer les services essentiels de la mairie fermée. Les services publics ont été rendus en utilisant les nouvelles technologies : l'Etat-Civil a été très mobilisé, hélas par les décès, ainsi que les services Prévention/Sécurité et Solidarité. Tout cela dans un contexte où plusieurs Elus sortants et nouveaux ont été touchés par le Covid-19, je pense à Livia LONDERO, Christiane-Rose KIRY et Brigitte LAGAUW. Nous nous sommes concentrés sur l'essentiel : une astreinte des services techniques a également été mise en place pour intervenir en cas d'urgence sur les bâtiments, la voirie, l'éclairage public ou l'eau. Pendant cette période, la mairie a fonctionné 24h/24 sous la houlette de Laurence FAYE, notre Directrice Générale des Services que je tiens à remercier avec l'ensemble des équipes, Bertrand SCHMIDLIN et les Chefs de Service. Je connaissais les qualités de Laurence FAYE depuis des années et mon appréciation positive a été confirmée et confortée.

Les habitants ont été informés en temps réel des actions de la Ville par le site internet mais aussi par les réseaux sociaux. Mon Directeur de Cabinet Eric ALARIO, les équipes du

Secrétariat Général et de la Communication ont été fortement mobilisées. Ces outils nous ont permis de faire remonter les signalements, par exemple de personnes isolées, ou encore les actions de solidarité pour alléger le poids du confinement.

Afin d'aider les personnels soignants qui ont été formidables, deux groupes scolaires de Wittenheim ont été ouverts pour y accueillir les enfants de la ville : dans un second temps les enfants ont été regroupés à Kingersheim pour des questions de logistique périscolaire. Cette action qui a été coproduite avec m2A est une réussite. Je tiens à ajouter que pendant toute la crise nous avons eu des réunions régulières en distanciel avec les maires de m2A et le Président Fabian JORDAN. Les communes voisines sont confrontées aux mêmes difficultés, il est important d'être dans la cohérence et cette crise est un bon exemple du travail en commun des communes et de l'intercommunalité

Pendant le confinement, nous n'avons eu de cesse de rechercher des masques, nous n'avons pas compris grand-chose à la politique de l'Etat dans ce domaine qui n'a pas brillé par sa clarté ni son organisation sur ce sujet. Mais heureusement les Elus locaux étaient là, devant assumer l'ensemble des compétences sur le terrain. Ainsi nous avons très vite, avec l'aide de certains d'entre vous, doté de tenues de protection l'EHPAD Les Vosges qui a été très durement touché comme beaucoup de maisons de retraite dans le Haut-Rhin, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes mobilisés. En parallèle, la Ville a contribué à la recherche de personnel médical pour pallier les absences liées à la maladie. Je suis intervenu notamment auprès du Préfet et de la Présidente du Département avec qui nous avons très bien travaillé. Deux infirmières sont ainsi venues en renfort à l'EHPAD.

La fondation BOULANGER a distribué des tablettes à l'EHPAD pour que les liens familiaux perdurent pendant le confinement : nous les en remercions ainsi que l'ensemble du monde économique qui s'est mobilisé.

La mairie a aussi fourni des protections aux policiers de notre commissariat qui dans un premier temps en étaient dépourvus, aux salariés du réseau APA, à diverses associations, comme le CoRéal et la MJC et bien évidemment aux agents de la Ville. Aujourd'hui encore la Ville poursuit les commandes et la fourniture de masques.

Dans ce contexte, Wittenheim a participé, sous l'égide de m2A et avec toutes les communes de l'agglomération, à l'opération de fabrication de masques lavables pour venir en aide au Pôle Textile d'Alsace. Ce dernier a été rapidement débordé et il a fallu multiplier la production afin que les délais puissent être tenus, nous y sommes arrivés avec des masques de diverses provenances et couleurs mais tous aux normes. Les services de la Ville, en collaboration avec la MJC et le CSC CoRéal, ont ouvert un atelier de couture dans la Salle Sainte-Marie de l'Espace Roger ZIMMERMANN. Des couturières bénévoles et solidaires ont produit plusieurs milliers de masques : un grand merci à elles sans qui rien de cela n'aurait été possible.

La distribution des masques lavables a eu lieu les samedis 16 et 23 mai 2020 : toutes mes félicitations aux agents et aux élus de la Ville qui se sont mobilisés pour cette opération remarquablement organisée qui a recueilli une belle adhésion et de grandes satisfactions.

Un autre axe très important de la gestion de cette crise a été les actions de solidarité, envers les seniors et les familles.

Dès l'annonce du confinement, le service Prévention/Sécurité de la Ville a pris contact avec les seniors qui étaient inscrits dans notre fichier « liste canicule ». Des signalements complémentaires ont permis d'identifier une quarantaine de personnes isolées qui ont été systématiquement visitées. En complément, ce sont presque 2 300 seniors de plus de 70 ans qui ont été appelés par des Elus, j'en ai moi-même appelé plusieurs dizaines, et des

personnels communaux pour prendre de leurs nouvelles et déterminer avec eux la nature de leurs besoins afin d'apporter une aide concrète. Pour ceux qui étaient injoignables, nous nous sommes déplacés à leur domicile et pour finir des courriers leur ont été envoyés. Je sais que ces gestes ont été très appréciés. Nous avons constaté que dans 95 % des cas les actions de solidarité mises en place sont familiales ou de voisinage. Dans ces moments difficiles de belles choses se sont exprimées, telles que l'humanité et la compassion.

Pour les aînés isolés, un système de portage de courses et de médicaments a été mis en place avec le soutien logistique de la Croix Blanche de Wittenheim. Un grand merci à sa Présidente Sylvie WOERNER et à son équipe de bénévoles. Une très belle action, fruit d'une extraordinaire collaboration qui marquera encore longtemps nos relations.

Notre Centre Communal d'Action Sociale a été particulièrement sollicité, car au-delà de la crise sanitaire, la crise sociale et économique frappe durement les familles. Avec le chômage partiel ou encore les fins brutales de contrat à durée déterminée ou indéterminée, beaucoup de familles se sont retrouvées en grande difficulté voire dans la misère pour certaines. Jamais le nombre de bons alimentaires n'avait été aussi élevé, il a été multiplié par dix à Wittenheim. Il est vrai que les distributions alimentaires n'étant plus assurées, beaucoup de bénéficiaires des Restos du Cœur et de Caritas ont été pris en charge par le CCAS.

Aujourd'hui les familles ont plus que jamais besoin d'aide, surtout les plus fragiles, celles avec de jeunes enfants. C'est pourquoi, une opération massive en leur direction se déroule en ce moment même. J'ai décidé, après avoir consulté ou parlé avec différents Elus sortants et nouveaux, d'apporter une aide financière directe sous la forme d'un bon d'achat pour des denrées de première nécessité hors alcool et carburant, distribué à toutes les familles de Wittenheim qui ont un ou plusieurs enfants scolarisés dans le cycle primaire. Un partenariat a été institué avec plusieurs magasins de Wittenheim dans lesquels ces achats pourront être effectués jusqu'au 20 juin 2020. C'est une belle opération d'aide aux familles.

Pendant ce temps, la démocratie n'a pas été confinée, tous les Elus de l'ancienne et de la nouvelle mandature du Conseil Municipal ont reçu régulièrement une lettre qui retraçait les activités et les actions de la mairie. Une séance des commissions réunies s'est tenue dans ce contexte inédit, en visio-conférence, afin de tenir compte des mesures de sécurité et de distanciation physique.

Dès le déconfinement, les services de la mairie ont réouvert tous les après-midis afin de recevoir le public.

Deux groupes scolaires, Jeune-Bois et Curie Freinet, font partie du dispositif m2A d'accueil éducation, car à ce stade et compte-tenu de la situation encore compliquée dans notre région, tous les maires de m2A ont effectivement considéré qu'il était imprudent d'ouvrir toutes les écoles prématurément. Il a donc été décidé d'accueillir les enfants des parents obligés d'être présents sur leur lieu de travail, et ce sur justificatif. Pour la suite, notamment à partir du 2 juin 2020, il faudra décider collectivement avec les maires de m2A et en coordination avec Monsieur Laurent RICHE, Maire de Kingersheim, afin d'avoir une cohérence avec les communes voisines.

Dans les commerces, chez les artisans, pour les professions libérales et les restaurateurs, cela a aussi été très difficile, mais l'heure de la réouverture a désormais sonné. Les contraintes nécessaires qui les accompagnent doivent être scrupuleusement respectées, pour l'avoir vérifié moi-même je tiens à les remercier pour le civisme dont font preuve nos professionnels. Il faut aussi remercier les associations comme Cœur de Ville, notre association des

commerçants, l'association du Pôle 430, l'association de l'Espace Witty, tous ceux qui font que notre ville est vivante et active.

Aujourd'hui, nous poursuivons localement le combat contre l'épidémie, il faut être vigilant et ne pas baisser la garde, j'en appelle vraiment à la responsabilité de chacun. Les Maires ont été et sont en première ligne dans ce combat, chacun le reconnaît. Moi-même depuis le 15 mars 2020 j'ai été mobilisé jour et nuit. Ce qui m'a donné la force, c'est d'une part le fait d'être au cœur de la mission de proximité du Maire et d'autre part votre soutien à toutes et tous et l'esprit positif de notre groupe. Je suis aussi frappé par le nombre de Wittenheimois et de Wittenheimois qui me remercient, ça fait chaud au cœur mais je leur réponds que c'est normal car être élu c'est croire en ses convictions et en l'action publique. Dans ce contexte, j'ai pu noter l'engagement des représentants locaux de l'Etat, j'ai eu de nombreuses réunions avec Monsieur le Préfet et je sais que les fonctionnaires locaux de l'Etat ont fait le maximum. Toutefois, j'ai hélas comme beaucoup observé les défaillances de l'Etat au plan national, la gestion de la crise et ses errements nous ont montré qu'un pouvoir centralisé, jacobin et éloigné des territoires n'est plus adapté à la réalité de notre pays. Surtout pour nous qui sommes entourés à nos frontières de démocraties décentralisées où le pouvoir s'exerce au niveau local et où la confiance est accordée aux gens. Cette gestion depuis les ministères et les cabinets, avec une descente sur les territoires sans tenir compte des spécificités, n'a pas été à la hauteur. La situation du Haut-Rhin n'était pas la même que celle du Sud-Ouest par exemple et il aurait fallu que les Maires et le Préfet aient des marges de manœuvre, mais cela est impossible dans la république jacobine.

Une fois de plus, il apparaît qu'une politique menée d'en haut n'est pas en phase avec les besoins et les réalités locales. Aujourd'hui, il est temps de faire enfin confiance aux élus locaux, qui seuls connaissent parfaitement leur territoire et ses habitants, et sont à ce titre les garants d'une politique de proximité adaptée au contexte local. Il faut sortir d'une société de défiance où tout est décidé depuis les ministères pour aller vers une société de confiance dans laquelle la décentralisation et la décision permettent d'être au plus proche du terrain. Les Maires, les Adjoints au Maire et les Conseillers Municipaux portent l'intérêt général au même titre que l'Etat.

J'espère vraiment que nous tirerons les leçons de la crise pandémique dans notre région et dans notre pays, et qu'une nouvelle étape de la décentralisation sera franchie afin d'éviter la répétition des mêmes erreurs.

Comme le disait le Général De Gaulle « Être inerte, c'est être battu » mais dans ce contexte de guerre contre le virus nous avons su bouger, nous mobiliser et faire preuve de solidarité. A partir de ce jour c'est notre capacité de résilience qui nous permettra d'affronter l'avenir.

Maintenant, chers collègues nouvellement élus, je vous remercie de la confiance que vous venez de m'accorder en me désignant comme Maire. Vous me connaissez, les années qui passent n'ont pas émoussé mon énergie et mon enthousiasme, mon engagement est celui de la conviction. Mon action est mue par mon affection pour cette ville et ses habitants, c'est mon moteur.

Je serai comme toujours le Maire de tous les habitants, de même que l'équipe que vous constituez désormais sera au service de toutes les Wittenheimois et de tous les Wittenheimois.

Aux côtés de l'administration, compétente, mobilisée et motivée chacun aura sa place dans la gouvernance de notre projet municipal, Adjoints qui vont être élus ce jour ainsi que les Conseillers Municipaux Délégués et les Conseillers Municipaux qui auront vocation à siéger

dans les commissions municipales, à partager leur vision, à être présents sur le terrain comme relais de l'action municipale et à l'écoute de nos concitoyens.

Notre projet sera fondé comme vous le savez sur une gestion rigoureuse des finances et du budget de la Commune, dans un cadre sanitaire complexe.

Des projets structurants pour Wittenheim pourront être réengagés par la suite, dans le champ des équipements, de l'aménagement urbain et du développement durable notamment. Nous avons un projet très complet qui a été validé largement par la population, j'en profite pour dire que j'ai été très honoré comme vous par la large victoire remportée avec vous le 15 mars 2020 et je voudrais en remercier la population que nous représentons ici.

Les habitants ont soutenu un projet de société solidaire, nous ne sommes pas de ceux qui prônent les divisions, nous pensons au contraire qu'il faut pour notre Ville un projet humaniste et progressiste fondé sur les valeurs de la justice sociale qui sont celles que j'ai toujours portées, je n'ai jamais caché mon engagement au parti socialiste, j'en suis fier et cela ne m'a jamais empêché de travailler avec des élus de sensibilités diverses. L'important c'est d'avoir des convictions et de ne pas être sectaire, car nous avons en commun l'humanisme et de ne pas accepter l'extrémisme qui n'emmène que la division voire la guerre. De plus, dans cette Alsace qui a été si meurtrie au siècle dernier, il ne faut pas oublier l'Histoire et savoir qu'à la fin ce sont les femmes et les hommes de bien qui ont prôné la société solidaire et le vivre ensemble qui ont eu raison. Nous allons donc poursuivre notre engagement pour le bien vivre ensemble à Wittenheim auprès de toutes et tous, à tous les âges de la vie. Notre action résolument volontariste continuera de faire de Wittenheim une ville vivante et dynamique. Je pense à Roger ZIMMERMANN qui est décédé il y a dix ans, qui est toujours resté fidèle à ses convictions et qui au-delà du plan local avait également initié des actions de solidarité au Bénin. Il faudra relancer ce genre d'actions et penser aussi aux pays du Tiers Monde. Nos habitants méritent de vivre dans une ville positive, sereine, sécurisée et saine.

Je veux d'ores et déjà vous remercier de votre engagement au cours des journées et des semaines passées et à venir, durant lesquelles notre collectivité va devoir poursuivre la gestion de la crise sanitaire actuelle, dans la continuité des mesures adéquates de précaution, de prévention et de protection des populations et des agents communaux qui ont déjà été prises.

Enfin, je veux vous dire que je souhaite faire confiance à tous les Elus de cette assemblée pour que ce mandat municipal soit accompli de manière constructive par chacun de ses membres. Il en va de l'avenir et de la cohésion sociale de notre ville. Une équipe municipale soudée, ça se voit et ça crée un climat positif dans la ville.

Vive Wittenheim, Vive l'Alsace, Vive la France, Vive la République !

POINT 4 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Antoine HOMÉ, Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à la création de 9 postes d'Adjoint au Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Paraphe du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- décide la création de 9 postes d'Adjoints au Maire.

POINT 5 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L. 2122-13.

VU la délibération du 25 mai 2020, point n°4 fixant à 9 le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Adjoints au Maire.

Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats à la fonction d'Adjoint au Maire a été déposée par Madame Ginette RENCK du groupe « Ensemble pour Wittenheim - Majorité municipale avec Antoine HOMÉ ».

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

À déduire : bulletins blancs ou déclarés nuls par le bureau (article L 66. du code électoral) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste conduite par Madame Ginette RENCK : 28 voix.

La liste conduite par Madame Ginette RENCK est déclarée élue.

Ont ainsi été proclamés par le Maire, les Adjoints au Maire suivants :

- Madame Ginette RENCK, 1^{ère} Adjointe au Maire
- Monsieur Philippe RICHERT, 2^{ème} Adjoint au Maire
- Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Joseph WEISBECK, 4^{ème} Adjoint au Maire,

Paraphe du Maire

- Madame Christiane-Rose KIRY, 5^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Pierre PARRA, 6^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Alexandra SAUNUS-ARSLAN, 7^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Hechame KAIDI, 8^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Ouïjdane ANOU, 9^{ème} Adjointe au Maire.

Aucune observation ou réclamation n'étant effectuée, le procès-verbal de la séance d'installation est dressé et clos le 25 mai 2020 à 19h30 et ont signé le Maire Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Joseph RUBRECHT le Doyen, les Assesseurs Madame Naoual BRITSCHU et Monsieur Joseph WEISBECK, ainsi que la Secrétaire de séance Madame Ouïjdane ANOU.

MONSIEUR LE MAIRE se réjouit de ce moment important pour les Adjointes au Maire auxquels l'écharpe vient d'être remise.

Puis il informe l'Assemblée sur les délégations qui seront attribuées à chaque Adjoint au Maire et annonce la nomination de Conseillers Municipaux Délégués auxquels il délèguera également certains domaines de compétences. Ils travailleront en lien avec les Adjointes au Maire.

POINT 6 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L2121-7, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que : « Lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le Maire remet aux Conseillers Municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Ainsi, Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la Charte de l'Élu Local :

Article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la lecture de la charte de l'Élu Local et du chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux » du titre II « Organes de la Commune » du Code Général des Collectivités Territoriales.

MONSIEUR LE MAIRE remercie Madame Florence STIERMANN pour l'organisation efficace de cette séance d'installation.

POINT 7 - DIVERS

POINT 7 a – DELEGUES COMMUNAUTAIRES

MONSIEUR LE MAIRE indique que les délégués communautaires m2A sont : Antoine HOMÉ, Ginette RENCK, Joseph WEISBECK, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI et Raffaele CIRILLO.

POINT 7 b – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE annonce la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 5 juin 2020 à 18 heures.

Il clôture cette séance en remerciant les Elus de leur présence malgré la situation sanitaire difficile.

Fin de séance 20 h 00